

Liste des déchets acceptés CTTV DUCOS

ACCEPTES	Zone de dépôt	Catégorie de déchets	Détail	Informations complémentaires	Consignes de sécurité
	Dock de transfert	Déchets ménagers	Poubelles d'ordures ménagères des particuliers, résidus alimentaires (restes de repas, produits périmés non consommés...), produits utilisés et jetables (essuie-tout, coton, couches...), films plastiques alimentaires	Il s'agit uniquement des déchets ménagers non dangereux. Sont interdits : les déchets ménagers dangereux (colles, peinture, solvant, bombes aérosols, feux d'artifice, produits phytosanitaires (désherbant, insecticides...), résidus d'isolation ou étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron...), déchets médicaux), les bouteilles de gaz, les huiles minérales et végétales, les déchets pâteux et liquides, les déchets périssables d'un volume supérieur à 200L	Chaussures de sécurité Casque Vêtement haute visibilité (avec bande réfléchissantes au niveau du torse)
		Déchets encombrants	Meubles, tables, chaises, sommiers, canapés, fauteuils, matelas, chaises longues, cadres de lit, châssis de fenêtres et portes en bois, tapis et autres revêtements de sols, palettes en bois, installations sanitaires en céramique (WC, lavabos et bacs de douche), matières plastiques.	Sont interdits les déchets trop volumineux : largeur supérieure à 0,5 m et longueur supérieure à 2 m, tourets d'un diamètre supérieur à 30 cm, câbles/cordages de longueur supérieure à 2 m. Les déchets encombrants constitués de métal sont interdits Les déchets de démolition (plâtre, carrelage...) seront acceptés à condition que le volume soit inférieur à 0,5m3	
		Déchets d'activité économique	Déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises (commerce, artisanat, industrie et activités de service).	Sont interdits les déchets dangereux (colles, peinture, solvant, feux d'artifice, produits phytosanitaires (désherbant, insecticides...), résidus d'isolation ou étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron ...), déchets médicaux), déchets de démolition (gravats, terre, carrelage, blocs béton...), les bouteilles de gaz, les huiles minérales et végétales, les déchets pâteux et liquides, les déchets volumineux (largeur supérieure à 0,5 m et longueur supérieure à 2 m, tourets, câbles/cordages de longueur supérieure à 2 m), les déchets pâteux et liquides, les déchets périssables d'un volume supérieur à 200L	

Liste des déchets acceptés CTTV DUCOS

ACCEPTES	Zone de dépôt	Catégorie de déchets	Détail	Informations complémentaires	Consignes de sécurité
	Quai de déchargement déchets verts	Déchets verts valorisables	Coupes d'herbe, de rosiers, d'arbres et de haies, de buissons, d'arbustes, de mauvaises herbes, de feuillages, de fleurs et plantes de jardin, élagages, petit branchage...	Les souches, troncs d'arbres et autres déchets volumineux de plus de 30 cm de diamètre ne sont pas acceptés, longueur 2m max. Les déchets verts en mélange avec d'autres déchets (ordures ménagères, plastique, ferraille, vêtements, cartons...) seront refusés.	Chaussures de sécurité Vêtement haute visibilité (avec bande réfléchissantes au niveau du torse)
	Zone de déchargement station de traitement des effluents	Déchets liquides biodégradables	Déchets liquides biodégradables issus des fosses septiques, fosses toutes eaux et des bacs à graisses d'effluents domestiques.	Sont interdits : les boues des stations et mini-stations d'épuration, les produits de curage des déboueurs et séparateurs à hydrocarbures, les produits de curage des réseaux Les effluents industriels biodégradables peuvent être acceptés à la condition de faire l'objet d'une demande préalable.	Chaussures de sécurité Vêtement haute visibilité (avec bande réfléchissantes au niveau du torse)

NOTA : Avant tout dépôt d'un déchet ne correspondant pas aux catégories mentionnées ci-dessus (catégorie de déchets et/ou conditionnement et/ou volume) le producteur devra faire une demande d'acceptation préalable

Liste des déchets refusés CTTV DUCOS

REFUSES	Catégorie de déchets	Détail	Informations complémentaires pour leur élimination
	Déchets dangereux	Les résines, les colles, les pots de peinture souillés, vides ou avec des résidus. Bombes aérosols Les huiles minérales et végétales. Les solvants : acétone, dissolvant, white spirit... Les produits phytosanitaires : désherbants, insecticides... Les bouteilles de gaz, extincteurs pleins ou vides, fusées de détresse, feux d'artifice. Les déchets médicaux (déchets de soin, aiguilles de seringue, scalpels, compresses souillées, etc.) Les déchets d'isolation ou d'étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron Tous les déchets portant un pictogramme de danger	Huiles minérales et déchets connexes huileux (filtres, bidons, chiffons, graisses) : Contacter TRECOCODEC 288 828 Contacter la Province Sud : 20 30 40
	Déchets inertes	Les déchets de démolition : inertes, gravats, déblais, terre, blocs de béton non armés, pierres, carrelage, etc. en quantité supérieure à 0,5 m ³ .	Contacter la Province Sud : 20 30 40
	Déchets liquides	Déchets pâteux, liquides, boues dont la siccité est inférieure à 30% autre que les déchets liquides biodégradables (voir liste déchets admissibles)	Contacter la Province Sud : 20 30 40
	Déchets carnés	Restes d'équarrissage, déchets de boucherie, animaux morts...	Les déchets carnés seront acceptés sur l'ISD de Gadji à condition qu'ils soient correctement conditionnés (emballage hermétique d'un volume inférieur à 200L)
	Déchets pulvérulents	Les produits pulvérulents conditionnés dans des contenants hermétiquement fermés (farine, sciure, ciment, plâtre, poussières...)	Les déchets pulvérulents seront acceptés sur l'ISD de Gadji à condition d'être conditionnés dans des contenants hermétiques fermés de moins de 50L
	Pneus	Pneus de véhicules légers et de poids lourds, sans la jante et pneus de génie civil et de mines PROPRES	Contacter TRECOCODEC : 288 828
	VHU et déchets mécaniques	Véhicules, hors d'usage, carcasses de véhicules, moteurs...	VHU : Contacter TRECOCODEC : 288 828 Pièces mécaniques : Contacter EMC ou RECYCAL

Liste des déchets acceptés site de GADJI

	Zone de dépôt	Catégorie de déchets	Détail	Informations complémentaires	Consignes de sécurité
ACCEPTES	Quai de déchargement ISD	Déchets ménagers	Poubelles d'ordures ménagères des particuliers, résidus alimentaires (restes de repas, produits périmés non consommés...), produits utilisés et jetables (essuie-tout, coton, couches...), films plastiques alimentaires	Il s'agit uniquement des déchets ménagers non dangereux. Sont interdits : les déchets ménagers dangereux (colles, peinture, solvant, bombes aérosols, feux d'artifice, produits phytosanitaires (désherbant, insecticides...), résidus d'isolation ou étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron ...), déchets médicaux), les bouteilles de gaz, les huiles minérales et végétales, les déchets pâteux et liquides	Chaussures de sécurité Casque Vêtement haute visibilité (avec bande réfléchissante au niveau du torse)
		Déchets encombrants	Meubles, tables, chaises, sommiers, canapés, fauteuils, matelas, chaises longues, cadres de lit, châssis de fenêtres et portes en bois, tapis et autres revêtements de sols, palettes en bois, installations sanitaires en céramique (WC, lavabos et bacs de douche), matières plastiques.	Sont interdits les déchets trop volumineux : largeur supérieure à 0,5 m et longueur supérieure à 2 m, tourets d'un diamètre supérieur à 30 cm, câbles/cordages de longueur supérieure à 2 m. Les déchets encombrants constitués de métal sont interdits Les déchets de démolition (plâtre, carrelage...) seront acceptés à condition que le volume soit inférieur à 0,5m3	
		Déchets d'activité économique	Déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises (commerce, artisanat, industrie et activités de service).	Sont interdits les déchets dangereux (colles, peinture, solvant, feux d'artifice, produits phytosanitaires (désherbant, insecticides...), résidus d'isolation ou étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron ...), déchets médicaux), déchets de démolition (gravats, terre, carrelage, blocs béton...), les bouteilles de gaz, les huiles minérales et végétales, les déchets pâteux et liquides, les déchets volumineux (largeur supérieure à 0,5 m et longueur supérieure à 2 m, tourets, câbles/cordages de longueur supérieure à 2 m), les déchets pâteux et liquides	
		Déchets pulvérulents	Les produits pulvérulents conditionnés dans des contenants hermétiquement fermés (farine, sciure, ciment, plâtre, poussières...)	Les déchets pulvérulents sont acceptés qu'à la condition d'être conditionnés dans des contenants hermétiques fermés de moins de 50L.	
		Déchets carnés	Restes d'équarrissage, déchets de boucherie, animaux morts ...	Les déchets carnés sont acceptés à condition qu'ils soient correctement conditionnés (emballage hermétique d'un volume inférieur à 200L)	

Liste des déchets acceptés site de GADJI

ACCEPTES	Zone de dépôt	Catégorie de déchets	Détail	Informations complémentaires	Consignes de sécurité
	Plateforme de broyage de pneus	Pneus usagers caoutchouc	Pneus de véhicules légers et de poids lourds, sans la jante et Pneus de génie civil et de mines propres	Avant tout apport contacter TRECOCODEC au 288 828 Sont interdits les autres déchets que les pneus : jantes, éléments ou blocs moteurs, tout autre type de déchets.	Chaussures de sécurité Casque Vêtement haute visibilité (avec bande réfléchissantes au niveau du torse)
	Plateforme broyage déchets verts	Déchets verts valorisables	Coupes d'herbe, de rosiers, d'arbres et de haies, de buissons, d'arbustes, de mauvaises herbes, de feuillages, de fleurs et plantes de jardin, élagages, petit branchage...	Les souches, troncs d'arbres et autres déchets volumineux de plus de 30 cm de diamètre ne sont pas acceptés, longueur 2m max. Les déchets verts en mélange avec d'autres déchets (ordures ménagères, plastique, ferraille, vêtements, cartons...) seront refusés.	Chaussures de sécurité Casque Vêtement haute visibilité (avec bande réfléchissantes au niveau du torse)

NOTA : Avant tout dépôt d'un déchet ne correspondant pas aux catégories mentionnées ci-dessus (catégorie de déchets et/ou conditionnement et/ou volume) le producteur devra faire une demande d'acceptation préalable

Liste des déchets refusés sur le quai de déchargement du site de GADJI

REFUSES	Catégorie de déchets	Détail	Informations complémentaires pour leur élimination
	Déchets dangereux	<p>Les résines, les colles, les pots de peinture souillés, vides ou avec des résidus. Bombes aérosols Les huiles minérales et végétales. Les solvants : acétone, dissolvant, white spirit... Les produits phytosanitaires : désherbants, insecticides... Les bouteilles de gaz, extincteurs pleins ou vides, fusées de détresse, feux d'artifice. Les déchets médicaux (déchets de soin, aiguilles de seringue, scalpels, compresses souillées, etc.) Les déchets d'isolation ou d'étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron Tous les déchets portant un pictogramme de danger</p>	<p>Huiles minérales et déchets connexes huileux (filtres, bidons, chiffons, graisses) : Contacter TRECOCODEC 288 828 Contacter la Province Sud : 20 30 40</p>
	Déchets inertes	<p>Les déchets de démolition : inertes, gravats, déblais, terre, blocs de béton non armés, pierres, carrelage, etc. en quantité supérieure à 0,5 m³.</p>	<p>Contacter la Province Sud : 20 30 40</p>
	Déchets liquides	<p>Déchets pâteux, liquides, boues dont la siccité est inférieure à 30%.</p>	<p>Les déchets liquides biodégradables peuvent être acceptés sur le CCTV de Ducos (voir liste des déchets admissibles).</p>
	Pneus	<p>Pneus de véhicules légers et de poids lourds, sans la jante et pneus de génie civil et de mines PROPRES</p>	<p>Contacter TRECOCODEC pour connaître les points d'apport volontaire</p>
	VHU et déchets mécaniques	<p>Véhicules, hors d'usage, carcasses de véhicules, moteurs...</p>	<p>VHU : Contacter TRECOCODEC : 288 828 Pièces mécaniques : Contacter EMC ou RECYCAL</p>

Liste des déchets acceptés Quais d'Apport Volontaire

ACCEPTES	Catégorie de déchets	Détail	Informations complémentaires	Zone de dépôt
	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques	Electroménager : machine à laver, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, cave à vin, climatiseur, téléphonie, ordinateur, imprimante, écran, télévision, fer à repasser, sèche-cheveux, consoles de jeux, matériel de sono, chaine hifi, radio...	Les piles et batteries devront être retirés des équipements	Bacs et zones dédiées
	Piles et accumulateurs	Piles - Batteries de téléphone, d'ordinateur d'appareils photo, de matériels électroportatifs...	Les piles et batteries ne doivent pas fuir	Bacs dédiés
	Batteries au plomb	Batteries au plomb de voitures...	Les piles et batteries ne doivent pas fuir Les batteries "hors plomb" de véhicules hybrides et électriques : Contacter TRECOCODEC 288 828	Bacs dédiés
	Câbles	Cordon d'alimentation électrique, câble électrique...		Bacs dédiés
	Déchets encombrants et ménagers	Emballages ménagers souillés, ampoule à filament. Meubles, tables, chaises, sommiers, canapés, fauteuils, matelas, chaises longues, cadres de lit, châssis de fenêtres et portes en bois, tapis et autres revêtements de sols, palettes en bois, installations sanitaires en céramique (WC, lavabos et bacs de douche), matières plastiques	Sont interdits les ordures ménagères, les pots de peintures ou solvants même vides, les résidus d'isolation ou d'étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron, les bouteilles de gaz, les bombes aérosols, les gravats, sacs de ciments... Les déchets de plus de 2m de longueur sont interdits, ainsi que les tourets de plus de 30 cm de diamètre	Benne Encombrants
	Carton	Cartons d'emballage, boîtes en cartons...	Les cartons doivent être propres, pliés et non souillés. Les cartons souillés ou en mélange avec d'autres déchets doivent être placés dans la benne des encombrants. Les cartons souillés par des produits chimiques sont interdits.	Benne carton
	Papier	Papiers, journaux, revues et magazines	Les papiers souillés par des produits non dangereux doivent être placés dans la benne des encombrants Les papiers souillés par des produits chimiques sont interdits Les agrafes doivent être enlevées	Bacs dédiés

Liste des déchets acceptés Quais d'Apport Volontaire

ACCEPTES	Catégorie de déchets	Détail	Informations complémentaires	Zone de dépôt
	Déchets verts valorisables	Coupes d'herbe, de rosiers, d'arbres et de haies, de buissons, d'arbustes, de mauvaises herbes, de feuillages, de fleurs et plantes de jardin, élagages, petit branchage...	Les souches, troncs d'arbres et autres déchets volumineux de plus de 30 cm de diamètre ne sont pas acceptés, longueur 2m max. Les déchets verts ne doivent pas être conditionnés dans des sacs ou cartons	Benne Déchets Verts
	Ferraille	Chutes de fer, structures métalliques en général, matériaux de déconstruction, fer à béton, tôles et profilés, etc.	Sont interdits : les bombes aérosols, les déchets métalliques comportant un pictogramme de danger (pot de peinture, fût...), les bouteilles de gaz.	Benne Métaux
	Métaux non ferreux	Les métaux non ferreux comprennent cuivre, éléments de plomberie, laiton, aluminium, zinc, rail de placo, etc.		Bacs Métaux Non Ferreux
	Cannettes aluminium	Canettes en aluminium	Emballages de boisson en aluminium.	Bacs dédiés
	Verre	Emballages de boissons et de liquides alimentaires en verre.	Les pots et bouchons doivent être propres. Les bouchons et les couvercles doivent être retirés.	Benne Verre
	Plastique	Emballages (bouteilles, flacons) de boissons et de liquides alimentaires en plastique, emballages (bidons, flacons) de produits ménagers et d'entretien non dangereux en plastique (lessive, liquide vaisselle...).	Les bouchons et les couvercles doivent être retirés. Les barquettes alimentaires, pots de yaourt ne sont pas acceptés.	Bacs dédiés
	Bouchons en plastique	Les bouchons de bouteilles de boissons en plastique.	Seuls les bouchons des bouteilles de boissons en plastique sont collectés, les bouchons ou couvercle des autres contenants ne sont pas acceptés.	Bacs dédiés
	Huiles usagées	Huile minérales usagées (huile de vidange moteur)	Les huiles végétales ne sont pas acceptées	Borne à huile usagées
	Déchets connexes aux huiles usagées	Bidons, chiffons souillés par des huiles et filtres à huile		Bacs dédiés

Liste des déchets refusés Quais d'Apport Volontaire

REFUSES	Catégorie de déchets	Détail	Informations complémentaires pour leur élimination
	Déchets dangereux	Les résines, les colles, les pots de peinture avec des restes de peintures pas secs à l'intérieur. Bombes aérosols Les solvants : produits d'entretiens, acétone, dissolvant, white spirit... Les produits phytosanitaires : désherbants, insecticides... Les bouteilles de gaz pleines ou fermées, extincteurs pleins ou vides, fusées de détresse, feux d'artifice Les déchets médicaux (déchets de soin, aiguilles de seringue, scalpels, compresses souillées, etc.) Les déchets d'isolation ou d'étanchéité à base de goudron ou contenant du goudron Tous les déchets portant un pictogramme de danger	Contacteur la Province Sud : 20 30 40
	Déchets inertes	Les déchets de démolition : inertes, gravats, déblais, terre, blocs de béton non armés, pierres, carrelage, etc. en quantité supérieure à 0,5 m ³ .	Contacteur la Province Sud : 20 30 40
	Déchets liquides biodégradables	Déchets liquides biodégradables issus des fosses septiques, fosses toutes eaux et des bacs à graisses d'effluents domestiques.	Contacteur le service clientèle : 28 75 55
	Déchets liquides	Déchets pâteux, liquides, boues dont la siccité est inférieure à 30%.	Contacteur la Province Sud : 20 30 40
	Pneus	Pneus de véhicules, vélos, motos	Contacteur TRECODEC : 288 828
	VHU et déchets mécaniques	Véhicules, hors d'usage, carcasses de véhicules, moteurs...	VHU : Contacter TRECODEC : 288 828 Pièces mécaniques : Contacter EMC ou RECYCAL